



DOSSIER
DROITS DES FEMMES



LE BULLETIN CGT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES

academie.nantes@cgt-ep.org

Les droits des femmes,
c'est toute l'année !

LE COMBAT FÉMINISTE est un combat de justice sociale, de respect et d'égalité des droits. Les femmes n'ont pas attendu d'obtenir des droits civiques pour porter ce combat comme l'ont montré les communardes en 1871. Il est au cœur des valeurs de la CGT.

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, a été créée dans une perspective militante. Cette journée met en avant la lutte des femmes, et rappelle le chemin qu'il reste à parcourir en matière d'égalité entre les sexes... Mais les salaires moindres, les petits boulots, la double journée, ... c'est encore toute l'année pour beaucoup de femmes. Sans parler des violences sexistes et sexuelles, au travail ou à la maison, pouvant aller jusqu'au féminicide. Ne lâchons rien ! Il y a encore tant à faire !

Le Bureau Régional CGT-EP

EN AMONT DE LA COMMUNE

LE CODE NAPOLÉON ET
LE STATUT JURIDIQUE DE LA FEMME MARIÉE

MACRON a choisi de commémorer le bicentenaire de la mort de Napoléon. Bien que le ton général de l'hommage fût élogieux, il ne pouvait passer sous silence 'la part d'ombre' de la politique menée par Napoléon, comme le rétablissement de l'esclavage en 1802. Par contre, pas un mot sur le Code Civil qui déterminait le droit des propriétaires, que ce soit celui des employeurs ou des maris et pères de famille.

Difficile pour lui de mentionner dans 'la part d'ombre', ce qui fonde encore une grande partie du droit dans la société bourgeoise d'aujourd'hui. Le Code Civil codifiait le statut d'infériorité de la femme mariée. Ainsi on peut lire à

l'article 1124 : *Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux.*

Les esclaves des colonies, tout comme les femmes ont dû se battre pour faire reconnaître leurs droits à la liberté et à l'égalité, posés comme principes dans l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. **Et il a fallu attendre la fin du XX^e siècle pour que les femmes acquièrent leurs droits même si dans les faits, la bataille n'est pas terminée...**

150 ans ont passé mais beaucoup de ces réformes sont d'une puissante modernité et doivent continuer à nous inspirer. La lutte vers l'égalité dans le monde du travail, dans la famille, dans la société est toujours d'actualité. Défendons une plus grande inclusion des femmes de toutes origines sociales, culturelles, nationales, de toute orientation sexuelle, dans un monde qui doit leur laisser plus de place !

1871-2021

COMMÉMORATION
D'UNE RÉVOLUTION

LA PLACE DES FEMMES
PENDANT LA COMMUNE

On ne peut commémorer la Commune sans regarder cette révolution par le prisme des femmes. Gouvernement populaire autogéré, grand moment d'inventions, laboratoire d'idées sur la démocratie, sur ses formes les plus justes, les plus sociales, la Commune est un moment exaltant où l'on réfléchit au travail dans la vie des gens, à la place des femmes dans le travail et la société, et où l'on croit en la possibilité d'une République démocratique, sociale, et égalitaire. C'est une lutte contre la Monarchie conservatrice mais aussi contre la politique libérale qui structure tout le 19^e siècle. Les premières mesures concernent l'abrogation des loyers et la réquisition des logements vides. Dans la lignée de Louise Michel, Nathalie Le Mel, ouvrière relieuse bretonne, et Élisabeth Dmitrieff, jeune aristocrate russe, créent l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. L'association revendique l'égalité des sexes : égalité des salaires, droit au divorce pour les femmes, droit à l'ins-truction laïque et gratuite, à la formation professionnelle pour les filles. Elles agissent pour la création de crèches populaires. Les femmes de l'Union revendiquent en outre l'union libre, l'égalité entre enfants légitimes et naturels, réclament l'abolition de la prostitution.



QUELQUES DATES

- . 1924 : L'enseignement secondaire est le même pour les filles que pour les garçons.
- . 1938 : Abrogation de l'article du Code civil selon lequel la femme doit obéissance à son mari.
- . 1944 : Les femmes deviennent électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.
- . 1965 : Loi autorisant les femmes à ouvrir un compte bancaire en leur nom et à travailler sans le consentement de leur mari.
- . 1972 : La loi introduit le principe de travail égal pour un salaire égal.
- . 1975 : La loi Veil autorise l'IVG

VOUS AVEZ DIT ÉGALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ?

Les métiers à forte proportion féminine sont sous-classés et souvent à temps partiel non choisi.

• En strate I,

• **les ASEM** titulaires généralement d'un CAP petite enfance interviennent auprès des enfants sous l'autorité de l'enseignant, et ont pourtant, parfois seules dans la classe, la responsabilité des enfants.

• **les auxiliaires de vie scolaire** s'occupent de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou d'un trouble de santé invalidant.

• **En strate II**, les préparateurs, plutôt **préparatrices*** avec un diplôme de niveau 2 (BTS, DUT, voire licence) alors qu'à contrario les métiers de la maintenance des équipements et des réseaux informatiques, occupés le plus souvent par des hommes, se situent en strate III.

Tous les métiers féminins de secrétariat et de comptabilité se trouvent en strate II et même une secrétaire de direction d'un grand lycée de plus de 2000 élèves sera classée en strate III alors qu'un personnel dans la fonction « ingénierie informatique », lui, aura droit au minimum à la strate IV.



* TÉMOIGNAGE

Je m'appelle Isabelle et je suis titulaire d'un DUT Génie Chimique. J'ai également passé une licence en Angleterre mais je n'ai pas pu la faire valider en France.

Après 20 ans d'expérience professionnelle dans différentes entreprises, j'occupe un poste de Technicienne de Laboratoire, depuis 5 ans, dans un lycée privé sur Nantes.

Mon travail me plaît mais je suis à temps partiel non choisi (80%), sans espoir d'obtenir plus

d'heures. J'ai demandé mais la Direction a refusé.

Je suis dans la catégorie « employée » à la différence de mes collègues hommes qui, avec un BAC +2 ou équivalent, sont agents de maîtrise.

Au laboratoire, avec ma collègue, nous gérons toutes les tâches du labo où, par manque de temps, notre responsable est très peu présent. Cette implication n'a jamais été valorisée par une augmentation de salaire ou des points d'implication.



DES CHIFFRES CHOCS !!!

AU TEMPS DU COVID, LE TÉLÉTRAVAIL

- > **48 %** des femmes en télétravail ont travaillé entourées d'enfants contre 37 % des hommes,
- > **25 %** des femmes disposent d'une pièce isolée contre 41 % des hommes,
- > **33 %** des femmes ont vu leurs activités professionnelles s'arrêter contre 25 % des hommes (après deux mois de pandémie).

* Institut National de Etudes Démographique du 16/06/2020.

CAMPAGNE CONFÉDÉRALE LES MÉTIERS DES LIENS / WEBINAIRE



Investir dans ces métiers, renforcer les services publics, reconnaître les qualifications exercées et créer des emplois stables permet de revaloriser les métiers à prédominance féminine et de faire progresser l'égalité professionnelle. Le confinement l'a montré, tout recul dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie a un impact négatif d'abord sur les femmes, majoritaires dans ce secteur. En revanche, garantir un accompagnement digne de ce nom aux enfants, personnes âgées et handicapé-es permettrait aux femmes d'accéder à des emplois à temps plein et d'avoir un véritable déroulé de carrière.

La CGT lance une campagne de revalorisation de ces métiers avec 3 revendications majeures :

- valoriser la technicité des salariées
- reconnaître les diplômes
- réhausser les salaires

Cette initiative, co-construite avec l'ensemble des fédérations, pilotée par Sophie Binet, du collectif confédéral Femmes-Mixité, s'est décomposée en deux tables-rondes accessibles en ligne, avec des interventions de militant-es des secteurs concernés, d'universitaires et de la CSI.

>>> <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/webinaire-1er-avril-investir-dans-le-secteur-des-soins-et-des-liens-revaloriser-les-metiers-a-predominance-feminine>



8 MARS 2021

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE
POUR LES DROITS DES FEMMES



2001 : La loi « Génisson » rend obligatoire la négociation de l'égalité femme - homme dans les entreprises.

26% D'ÉCART SALARIAL MOYEN	82% DES SALARIÉ·ES À TEMPS PARTIEL SONT DES FEMMES	17% SEULEMENT DES MÉTIERS SONT MIXTES	63% DE SALARIÉ·ES PAYÉ·ES AU SMIC SONT DES FEMMES
40% DE PENSION DE RETRAITE (DROITS DIRECTS) EN MOINS POUR LES FEMMES.	59% DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉES NE RESPECTENT PAS LA LOI ET N'ONT NI ACCORD NI PLAN D'ACTION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.	0.2% SEULEMENT DES ENTREPRISES ONT ÉTÉ SANCTIONNÉES	2/3 DES TÂCHES MÉNAGÈRES SONT RÉALISÉES PAR LES FEMMES
3 TOUS LES 3 JOURS UNE FEMME MEURT SOUS LES COUPS DE SON CONJOINT OU EX-CONJOINT	170 VIOLS OU TENTATIVES DE VIOL PAR JOUR DONT 8 SUR LE LIEU DE TRAVAIL	20% DES FEMMES VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL	<small>Sources : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés, ministère des droits des femmes, 2016 / Dares, 2016 / Direction Générale du Travail, 2016 / enquête INSEE Emplois du temps 2009-2010</small>

SALARIÉ·ES DE DROIT PRIVÉ INFIRMIÈRE, C'EST STRATE III !

Selon le Recueil des décisions de la CPN SEP du 14 mars 2017 titre I. 4 : « Pour un poste de travail intitulé infirmier (ou infirmière), ... Il est nécessaire d'appliquer à la fonction 18 un pourcentage égal ou supérieur à 50% du fait de l'exigence de la détention du diplôme d'état. »

La fonction 18 étant classifiée strate III cela doit être la strate de rattachement. Vu le niveau de diplôme et de responsabilité il peut même être demandé **au moins 9 degrés ce qui correspond à être agent de maîtrise.** Nous avons déjà dû intervenir pour plusieurs collègues qui n'étaient que strate 2. **Dernièrement suite à notre intervention l'une d'elle est ainsi passée de strate II degré 12 à strate III degré 9 soit tout de même 300€ net d'augmentation mensuelle pour un temps plein !**

>>>> Vérifiez vos fiches de classification, n'hésitez pas à nous solliciter pour vous faire accompagner.



1992 : Loi réprimant les violences conjugales et sanctionnant le harcèlement sexuel au travail

HARCÈLEMENT, DÉPRESSION, BURN OUT, LICENCIEMENT
STOP NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !

Trop souvent, les salarié·es, et notamment les salarié·es de droit privé, ne connaissent pas suffisamment leurs droits et subissent des relations qu'ils/elles ne devraient pas connaître, entraînant une situation intenable qui se termine par des atteintes en terme de santé et le licenciement. C'est arrivé dans un établissement agricole du 44.

Une personne s'est retrouvée avec une nouvelle responsable des ressources humaines qui a remis en cause des années de pratiques professionnelles et une rémunération « jugée trop élevée ». La direction alertée a laissé faire. Il en a résulté un harcèlement systématique qui a entraîné une dépression très forte de la collègue.

La direction a enclenché le processus de licenciement. Seul.e, un.e salarié.e de droit privé se retrouve vite dans un rapport « dominant – dominé.e » qui lui laisse peu de chance.

Un syndicat, cela sert à être aux côtés de celle ou de celui qui subit. Le dossier présenté devant la médecine du travail a été reconnu comme une maladie professionnelle. L'inspection du travail a dans un premier temps refusé le licenciement. Le Président de l'association et le directeur ont été obligés de revoir leur copie : ils sont responsables des risques RPS dans les établissements qu'ils dirigent. Ils ont dû passer par un calendrier qui respecte les droits de la salariée.

Ne restez pas seul.e !

Appuyez-vous sur une équipe régionale et une équipe nationale. Syndiquez-vous. Rejoignez la CGT Enseignement privé.

Et meuf t'es au courant ? Tu vas te faire avoir ! Tes périodes à mi-temps ce sera pour ta poire !



#grandesgagnantes #retraites

FEMMES RETRAITÉES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ : ATTENTION AU TEMPS PARTIEL !!!

Deux collègues / deux carrières identiques : trois enfants, enseignant·e en lycée professionnel, obtention des concours PLP1 et PLP2, retraité·e à 60 ans, classement hors classes en fin de carrière échelon 7.

Mais une différence de taille : temps partiel accordé pendant 9 ans par l'administration pour Madame, temps plein pour Monsieur.

Conclusion : retraite sécurité sociale identique pour nos deux compères mais **600€ de moins par mois pour la retraite complémentaire de l'enseignante.** Pourtant il était indiqué lors de la demande « Les périodes de travail à temps partiel sont assimilées à des périodes de travail à temps plein pour la détermination des droits à avancement à promotion et à formation. Le temps partiel est pris en compte comme du temps plein pour la constitution du droit à pension et au prorata du temps travaillé pour la liquidation de la pension, sauf dans le cas d'un temps partiel de droit pour élever un enfant (prise en compte gratuite !) ».



>>> Prenez contact avec vos représentant·es <

En France, en 2019 : 146 féminicides !
 en 2018 : 121 féminicides ! en 2020 : 100 féminicides !

ADRESSES UTILES



Depuis le 1er janvier 2021,
 on dénombre **48 féminicides** !



Les accueils d'urgence sont maintenus.

CORONAVIRUS
 Informations continuité
 des services

SOS Femmes 72
 SOS FEMMES ACCUEIL 72
 02 43 78 12 75
 sosfemmes72@orange.fr
 www.sosfemmes72.fr
 de 10 h à 16 h du lundi au vendredi

SOS Femmes Loire-Atlantique
 02 40 12 12 40
 contact@solidaritefemmes-la.fr
 www.solidaritefemmes-la.fr
 de 10 h à 17 h du lundi au vendredi

SOS Femmes 49
 06 71 70 95 68
 urgence.covid19@sosfemmes49.fr
 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi

SOS Femmes Vendée
 02 51 47 77 59
 accueilsfemmes@wanadoo.fr
 www.sosfemmesvendee.fr
 24 h / 24 h / 7

www.solidaritefemmespaysdelaloire.fr

Solidarité Femmes 3919
 Fédération Nationale
 appel anonyme et gratuit
 du lundi au samedi de 9 h à 19 h



Les CIDFF

> **FR-CIDFF des Pays de la Loire** : paysdelaloire-fr.cidff.info

Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Leurs équipes pluridisciplinaires sont composées de juristes, de conseillères emploi-formation et de psychologues.

Six CIDFF en Pays de la Loire : Nantes, Bassin Nazairien, La Roche/Yon, Le Mans, Angers, Laval.



> **CITAD'ELLES** :

www.nantescitadelles.fr / 02 40 12 12 40
 Lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences ouvert 7j/7 et 24H/24. Accueil, écoute, soutien, information des femmes et de leurs enfants.



> **LE PLANNING FAMILIAL** :

www.planning-familial.org

Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning Familial milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations. / Angers, La Roche sur Yon, Le Mans et Nantes.



> **LES PÂTES AU BEURRE** :

www.lespatesaubeurre.fr

Ce sont des espaces solidaires, gratuits, anonymes, sans rendez-vous et collectifs où les familles peuvent venir avec ou sans enfants et ce, quel que soit leur âge, pour réfléchir avec 2 professionnels (Psychologue/Psychomotricien/Psychiatre).

> **SOLIDARITÉ femmes** : <http://solidaritefemmespaysdelaloire.fr>

L'équipe professionnelle accueille, écoute, oriente et soutient les femmes victimes de violences conjugales ou familiales et/ou leur entourage et organise, si besoin, l'hébergement et la mise à l'abri en urgence. L'association mène également des actions militantes visant à :

- faire reconnaître les violences faites aux femmes comme un phénomène de société,
- faire avancer les droits des femmes, dénoncer les discriminations dont sont victimes les femmes.



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE**
 ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 47 10 58 68**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>

CGT Enseignement Privé - Maison des syndicats - 1, place de la gare de l'Etat 44200 Nantes.